

Bruxelles 22 Août 1843

copie

Monsieur l'Inspecteur,

Deux dialectes populaires partagent la Belgique en deux portions presque égales : au Nord on parle le flamand, au midi le français ou le wallon.

Ces dialectes, le premier surtout, présentent des différences assez nombreuses, mais faciles à saisir, parce qu'elles ne consistent, pour la plupart que dans l'accent ou la prononciation. Pour le flamand, par exemple, l'accent n'est pas le même à Bruxelles, à Malines, à Louvain, à Enghien, à Ninove, à Alost &c.

Afin de pouvoir constater ces diversités de langage, je vous prie de vouloir bien remplir l'état que j'ai l'honneur de vous transmettre, de telle manière que pour les Communes où le flamand est parlé d'après l'accent de Bruxelles vous n'aurez à inscrire dans la deuxième colonne que le mot Bruxelles, et que pour celles où l'on parle d'après l'accent de Malines &c, vous n'indiquerez encore que le nom de cette ville, ainsi de suite.

La troisième colonne est destinée à recevoir les observations que vous aurez à faire soit sur les différences de construction, d'écriture ou de prononciation, soit sur tout autre objet qui aurait trait à la question.

Il me serait bien agréable, Monsieur l'Inspecteur  
de recevoir votre travail dans les 15 jours. Je  
dois adresser un état général au Gouvernement  
avant le 15 septembre prochain.

Le Commissaire de l'arrondissement  
(signé) L. A. Vandeweyer.

Forme du tableau  
à remplir

Province de Brabant

Arrondissement Administratif de Bruxelles.

Noms des Communes	Langue ou Dialecte populaire	Accent ou Prononciation	Observation
-------------------	---------------------------------	----------------------------	-------------

une quarantaine pour  
chaque Inspecteur Cantonal

Je certifie cette copie conforme  
J. M. Deutzberg.

N.B. On m'apprend que M. L. A. Vandeweyer, parent  
de l'Ambassadeur est président d'honneur de la  
Société Bon Nadelandslufde à Bruxelles